

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

LOI

L/2003/.....⁰¹²...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRÊT SIGNÉ LE
16 JANVIER 2003 ENTRE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ET LE FONDS
AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT (FAD) POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET D'APPUI AU PROGRAMME NATIONAL D'INFRASTRUCTURES
RURALES PHASE II (PNIR2)**

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE :

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt signé le 16 Janvier 2003 entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (FAD), mettant à la disposition de la Guinée un Prêt d'un montant de Huit Millions Cent Mille Unités de Compte (8 100 000 UC) pour le financement du Projet d'Appui au Programme National d'Infrastructures Rurales Phase II.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le¹⁹.....^{JUIN}..... 2003



GÉNÉRAL LANSANA CONTÉ